

**ALLOCUTION  
DE  
WARD P.D. ELCOCK\***

Merci beaucoup de m'avoir invité à participer aux travaux de votre comité. C'est pour moi un honneur de côtoyer aujourd'hui des collègues aussi éminents et aussi connus de secteurs différents. Dans le cadre de ce panel, je représente, à mon avis, les intervenants, ce qui constitue un certain défi étant donné que je ne suis pas en mesure, pour des raisons manifestes, d'être aussi ouvert qu'eux. Malgré tout, je tenterai de faire de mon mieux.

Avant les attentats du 11 septembre, les deux tiers des ressources du Service canadien de renseignement de sécurité (ci-après SCRS) étaient déjà consacrées à la lutte contre le terrorisme. En outre, l'extrémisme sunnite était également le principal domaine d'enquête du secteur de l'antiterrorisme au SCRS, et cela depuis plusieurs années.

Les attentats du 11 septembre n'ont pas modifié notre façon d'agir. Ils ont simplement intensifié les enquêtes sur les extrémistes sunnites au Canada.

Selon certains, j'aurais déclaré autrefois que le Canada est un refuge pour les terroristes. C'est une erreur. Je n'ai pas affirmé une telle chose. J'ai déclaré que des terroristes ont tenté de se réfugier au Canada. Cela n'est guère étonnant, vu notre réputation, que partagent d'autres pays occidentaux prospères, d'ouverture – à la fois pour les investissements et les populations – et compte tenu du fait que le Canada est probablement la société la plus cosmopolite au monde, une mosaïque issue en partie des zones de conflit sur la planète.

---

\* Directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, Ottawa, Ontario.  
Allocution prononcée dans le cadre du colloque « Terrorisme, droit et démocratie ».

En conséquence, la question consiste avant tout de savoir ce que nous faisons pour contrer les efforts déployés par ceux qui cherchent refuge au Canada, plutôt qu'à s'interroger sur le fait que ces terroristes cherchent à s'établir ici, car c'est un problème que partagent tous les pays occidentaux. Certains de ces pays sont aux prises avec un problème aussi sérieux, voire plus épineux.

J'aurais également déclaré que le SCRS enquête sur une cinquantaine d'organisations et sur plus de 300 personnes dans le cadre de son programme de lutte contre le terrorisme. Ces chiffres sont devenus rapidement parole d'évangile, peut-être parce que personne n'avait jamais avancé de données. Peu de gens ont compris à l'époque que ces chiffres ont été avancés à un moment précis pour répondre à ceux persuadés, selon leurs convictions, qu'il y avait des milliers de terroristes au pays ou que le SCRS surveillait tous les Canadiens.

En fait, rien de tout cela n'est vrai. Même si je suis persuadé qu'un membre d'un groupe terroriste au Canada n'a pas sa place au pays, il est tout de même important que nos mesures d'intervention, dans la foulée des attentats du 11 septembre, tiennent compte de la réalité.

Afin de placer ces chiffres dans un certain contexte, il importe de se rappeler que les personnes qui retiennent notre attention au Canada, cibles prioritaires ou non, ne sont pas nombreuses. En outre, il convient de savoir que parmi l'éventail de groupes ou d'individus qui constituent une menace pour la sécurité du Canada, conformément à la Loi sur le SCRS<sup>1</sup>, peu d'entre eux représentent un risque direct d'attentat terroriste au Canada, ou même pour notre voisin, les États-Unis, même s'ils peuvent représenter une menace terroriste dans d'autres pays. Enfin, je me permet de citer Mark Twain lorsque celui-ci parle de « mensonges, encore des mensonges et des statistiques ». Aussi fascinants ou importants qu'ils semblent l'être pour rédiger un bon article de journal, les chiffres sont souvent moins utiles qu'il n'y paraît. Le nombre de cibles du SCRS peut évoluer considérablement d'un jour à l'autre. Par conséquent, les chiffres du moment ne veulent à peu près rien dire sur nos succès, voire sur la nature du problème.

---

<sup>1</sup> *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, S.C. 1984, c. 21.

Cela dit, la plupart des groupes terroristes au monde, y compris Al-Qaïda, le réseau d'Oussama Ben Laden, comptent des membres au Canada. Les groupes islamistes algériens, égyptiens, libyens et somaliens ont aussi des sympathisants au Canada. Il nous incombe alors de faire face à cette réalité.

Nos efforts sont d'une importance cruciale, car le gouvernement et les Canadiens comptent sur nous, sans oublier les attentes de la communauté internationale étant donné que la lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre d'une campagne internationale.

La plupart des cibles sunnites les plus engagées du SCRS sont issues du *djihad*. En effet, elles ont combattu avec les *moudjahidin* arabes en Afghanistan, en Bosnie et en Tchétchénie et ont suivi un entraînement de terroriste dans les camps d'Oussama Ben Laden. Bon nombre des personnes qui sont passées par ces camps se sont établies dans plus de 60 pays, dont le Canada.

D'ailleurs, la volonté des terroristes islamiques de se servir du Canada comme centre de planification s'est clairement manifestée dans l'affaire Amhed Ressay. Comme vous vous en rappelez sans doute, Ressay a été reconnu coupable en avril 2001 d'avoir tenté d'entrer aux États-Unis en décembre 1999 avec du matériel servant à la fabrication de bombes.

La plupart de ces cibles sont très méfiantes et leur mode d'opération suit le principe des cellules. Il est difficile de faire enquête sur les membres de ces cellules compte tenu de la nature des liens qui les unissent. En outre, bon nombre d'extrémistes sunnites établis au Canada ont fait des études supérieures et s'y connaissent très bien en informatique. Ils tirent profit des courriels cryptés, des téléphones cellulaires et des communications par satellite. De telles connaissances représentent un véritable défi pour le SCRS, tout comme pour d'autres services de renseignements dans le monde. On peut s'attendre à ce qu'elles constituent une menace dans le cas où elles ne serviraient plus uniquement à des fins de communication.

Suis-je d'avis que nous saisissons bien la nature de la menace au Canada? Je dirais que oui, mais affirmer une telle chose n'est pas sans risque, car notre travail consiste à essayer de découvrir ce que nous ignorons. C'est pourquoi nous affectons la majeure partie de nos agents et de nos ressources à l'enquête sur cette menace et tous nos employés travaillent très fort en ce sens.

Dans les semaines qui ont suivi les attentats du 11 septembre, les employés du Service se sont relayés jour et nuit pour nous permettre d'évaluer tout changement dans la menace que représentent les extrémistes sunnites au Canada et, avec le temps, pour surveiller de près la possibilité de représailles contre les États-Unis ou les membres de la coalition. Aussi, nous avons agi de la sorte afin de répondre à toute demande d'aide, en particulier des services américains, et ces demandes se sont avérées nombreuses. Le Service est actuellement en état d'alerte accrue et nous prévoyons le demeurer dans l'avenir prévisible.

La menace ne disparaîtra pas à court ou à moyen terme. Au contraire, nous croyons que la menace que représentent les extrémistes sunnites est toujours bien présente. Selon nous, les structures et les éléments clés de ces organisations demeurent opérationnels, bien qu'aucun autre attentat terroriste n'ait été commis et que nous ayons raison de croire que l'impact de la guerre et le surcroît de vigilance dans le monde ont ébranlé les structures des groupes extrémistes ou perturbé leurs activités.

Compte tenu de ce que nous savons sur le nombre d'individus qui ont suivi un entraînement terroriste dans les camps de Ben Laden ou d'Al-Qaïda et du fait que beaucoup d'entre eux se terrent maintenant un peu partout dans le monde, il faudra un certain temps, peut-être des années, pour venir à bout de ces individus et nous assurer que la menace est bel et bien chose du passé, même si leurs structures ont été ébranlées et leurs activités, perturbées.

Comme George Tenet, le directeur de la Central Intelligence Agency (CIA), l'a souligné dans sa déclaration publique, certains indices laissent croire que des groupes extrémistes sunnites, tels qu'Al-Qaïda, ont l'intention de mener des attentats contre les États-Unis et ses alliés.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la guerre contre le terrorisme n'a pas encore détruit Al-Qaïda. Ce réseau a encore la volonté et la capacité de frapper. Un grand nombre de dirigeants d'Al-Qaïda courent toujours et cherchent à reconstituer l'organisation et à relancer ses opérations terroristes.

Passons maintenant à certains des défis qu'il nous faut relever. D'aucuns pourraient penser que parce que j'ai dit que les éléments terroristes au Canada étaient peu nombreux par rapport à notre population, cela signifie que je crois que la nouvelle loi antiterroriste (C-36) est inutile. Bien au contraire! En fait, sur le plan de la prévention, ce Projet de

loi a porté ses fruits dès qu'il a été présenté. Par exemple, nous constatons déjà que certains groupes, particulièrement ceux qui recueillent des fonds pour des organisations terroristes, battent en retraite. De plus, des individus que nous considérons comme des inconditionnels de divers groupes sont maintenant disposés à nous parler et même, dans certains cas, à nous aider.

En outre, des poursuites seront intentées avec succès grâce aux nouveaux pouvoirs prévus dans le Projet de loi C-36, mais le nombre ne sera peut-être pas élevé. Cela s'explique en partie par le fait qu'il n'est pas facile d'enquêter sur les cibles, comme je l'ai dit plus tôt, mais aussi parce que les poursuites judiciaires ne constituent pas toujours une solution facile pour lutter contre le terrorisme, comme en témoigne clairement une partie du débat engagé aux États-Unis au cours des derniers mois.

On dit souvent que les terroristes sont des criminels. C'est tout à fait vrai, en ce sens que l'acte terroriste est criminel. Mais en réalité, et ce « mais » est très important, un grand nombre des personnes susceptibles de préoccuper le SCRS éviteront de commettre un crime au Canada pour ne pas attirer l'attention des autorités dans ce pays. Il y a néanmoins des gens qui commettent des actes criminels qui justifient l'intervention de la police, mais ce n'est pas le cas la plupart du temps.

Souvent, les seules informations qui permettraient peut-être d'intenter une poursuite au Canada sont celles qui sont de nature extrêmement sensible, par exemple celles qui sont obtenues auprès d'une source humaine à l'étranger, à la faveur d'une technologie hautement confidentielles ou dans le cadre d'une délicate opération de renseignements menée outre-mer. Il se peut également que nous recevions d'un service étranger des informations que nous considérerions comme crédibles à des fins d'enquête, mais qui seraient vite contestées devant un tribunal canadien et qui ne pourraient vraisemblablement pas servir de base à une poursuite.

Il est possible aussi que les terroristes vivant chez nous fassent partie d'un vaste complot qui, plus souvent qu'autrement, est ourdi à l'étranger et vise des pays autres que le Canada. Dans de tels cas, il devient essentiel de maintenir l'équilibre entre la détection et l'avertissement, d'une part, et l'application de la loi au Canada, d'autre part. Faut-il aller de l'avant avec une poursuite au criminel mineure s'il y a moyen de remporter davantage de succès ailleurs? Le même genre de questions se pose lorsqu'il s'agit de faire enquête sur le terrorisme. En effet, comment repérer une cible très difficile et contribuer aux efforts

visant à l'empêcher d'agir ailleurs dans le monde si l'application de la loi au Canada a pour effet de brouiller sa piste et ses projets, qui sont déjà difficiles à découvrir.

Comment alors s'occuper des terroristes qui auront été identifiés au Canada? Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails et, d'ailleurs, même si je suis avocat de formation, je sais depuis longtemps qu'il est plus sage de ne pas être son propre conseiller juridique. Disons simplement que certains des problèmes pourront être résolus grâce aux dispositions législatives en matière d'immigration. Par exemple, de nouvelles dispositions permettront d'utiliser des informations confidentielles pour examiner la demande des revendicateurs du statut de réfugié dans le cadre d'un processus similaire à celui prévu à l'article 40.1 de la *Loi sur l'immigration*<sup>2</sup>. En outre, l'article 40.1 de l'actuelle *Loi sur l'immigration*<sup>3</sup> nous autorisera à continuer d'expulser les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne.

Dans ce dernier cas, nous avons réussi à faire expulser 14 cibles terroristes de premier plan. Chacune de ces cibles a été soigneusement choisie parce qu'elle était considérée comme une menace majeure, compte tenu du fait qu'il en coûte environ un million de dollars pour mener à bien une enquête de ce genre et assumer les frais juridiques qui en découlent.

Ces affaires ont donné lieu à de nombreuses contestations devant les tribunaux, mais l'affectation d'un plus grand nombre de ressources et la constitution d'une jurisprudence très solide, surtout à la suite des décisions rendues par la Cour suprême dans les affaires d'expulsion visant *Suresh*<sup>4</sup> et *Ahani*<sup>5</sup>, devraient permettre de recourir davantage à cette option. En outre, en ce qui a trait aux individus recherchés à l'étranger, s'il est possible de les y faire arrêter ou de les faire expulser vers le Canada, nous aurons aussi recours à ces moyens.

Dans certains cas, la perturbation des opérations sera essentielle. Au cours des derniers mois, entre autres mesures, des interrogatoires serrés ont été menés auprès de cibles préoccupantes dans le but d'essayer de perturber toute opération qu'elles seraient en voie de planifier. Il faudra peut-être à l'avenir employer des tactiques semblables, surtout lorsqu'on

---

<sup>2</sup> L.R.C. (1985), c. I-2.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Suresh c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)*, 2002 CSC 1.

<sup>5</sup> *Ahani c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)*, 2002 CSC 2.

aura reçu des avertissements sérieux, mais qui ne justifieraient pas le recours à d'autres mesures.

Cependant, il arrive souvent qu'il n'appartienne pas uniquement au Canada de décider de perturber une opération. Comme je l'ai dit au début de mon allocution, les cibles vivant au Canada ne sont pas toutes de premier plan, mais elles peuvent avoir des liens avec des cibles à l'étranger qui, elles, le sont. C'est donc dire que pareilles mesures doivent être soigneusement coordonnées avec les services étrangers. Deuxièmement, il faut soigneusement peser le pour et le contre avant d'entreprendre une action du genre contre une organisation terroriste sophistiquée et hautement motivée. En effet, on peut facilement perdre tout accès à des renseignements et, par conséquent, toute capacité de surveiller les cibles qui suscitent des inquiétudes.

Enfin, comme je l'ai dit plus tôt, certaines poursuites, particulièrement en vertu de la nouvelle loi, permettront aux organismes responsables de l'application de la loi de contrer avec succès des activités terroristes. Cela devrait, selon moi, se concrétiser en ce qui a trait à la collecte de fonds qui, à toutes fins utiles, constitue le moteur de nombreuses organisations terroristes.

Pour terminer, j'espère avoir réussi à vous faire comprendre un peu mieux certains des défis auxquels nous devons dès maintenant faire face ou que nous nous préparons à relever. La menace terroriste ne disparaîtra pas dans un avenir prévisible, pas plus, d'ailleurs, que les obstacles dont je vous ai parlé aujourd'hui.

Montréal (Québec)  
Le 25 mars 2002